

20 juin 2022

CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION

LES ECRITS PROFESSIONNELS

(Rédiger et publier un article de recherche en soin)

I – EXPOSE DES MOTIFS – CONTEXTE

« *Écrire permet de penser ce que l'on fait, de revenir sur ce que l'on a pensé, mais surtout de faire évoluer cette pensée* » (1). Le développement de l'écriture scientifique favorise la mise en perspective des savoirs paramédicaux et les enjeux sont innombrables : progrès individuel et social, valorisation d'un métier, construction intellectuelle d'une pratique, interrogation critique sur un savoir, mémoire et maturation professionnelle (2).

Toutefois, l'enquête DIAzePAM (Difficultés des Auteurs à la Publication d'Articles Médicaux) a permis d'identifier des difficultés faisant obstacle à la rédaction d'articles scientifiques (3). Les difficultés exprimées étaient, entre autre, un manque d'expérience en rédaction médicale, et des difficultés à démarrer l'écriture de l'article.

- (1) Anne Parrault Soliveres -Praticien, chercheur, auteur, rédactrice de la rédaction «Pratiques : les cahiers de la médecine utopique». « *Ecrire et soigner* »Ier colloque du SiDoc, Paris 2016.
- (2) Annick Jouan, Infirmière, Directrice des rédactions de *L'infirmière magazine, Objectif Soins et Stratégie Santé*, directrice d'Initiatives Santé in *Objectif Soins*, n° 17, novembre 1993.
- (3) Duracinsky M, Lalanne C, Rous L, Dara AF, Baudoin L, Pellet C, et al. *Barriers to publishing in biomedical journals perceived by a sample of French researchers: results of the DIAzePAM study. BMC Med Res Methodol.* 2017;17(1):96.

CADRE REGLEMENTAIRE

Les centres hospitaliers, à l'instar des centres hospitaliers universitaires, ont une mission de recherche qui est inscrite à l'article L6111-1 du Code de la santé publique.

La recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médicotecniques sont inscrites dans LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009.

CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC

Le fruit des réflexions du groupe de travail « *recherche et l'innovation* » au sein du Centre Hospitalier a abouti à la création d'un axe « recherche paramédicale » dans le premier projet médico-soignant de notre établissement et la création d'un bureau dédié à la recherche en soins paramédicaux. L'objectif de ce bureau est de promouvoir la recherche paramédicale, critère (N°3.1-08) du référentiel HAS « Certification des établissements de santé pour la qualité des soins ».

L'aboutissement d'un travail de recherche se concrétise généralement par un travail de rédaction d'article professionnel. Cette activité aidera les soignants impliqués dans cette démarche à penser de façon analytique et critique afin de transcrire les données probantes pour, si cela est approprié, les transmettre et les appliquer dans leur pratique.

Enfin, la publication d'articles de recherche au sein de l'hôpital permettra de récolter des points via le système d'interrogation de gestion et d'analyse des publications scientifiques (SIGAPS), outil bibliométrique de gestion et de financement de la recherche.

II – PARTICIPANTS CONCERNES

- ✿ Tous paramédicaux impliqués ou intéressés par des projets de recherche et souhaitant les valoriser par la publication d'articles scientifiques.

III – OBJECTIF GENERAL

La formation a pour objectif de former à l'écriture d'articles scientifiques.

IV – OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✿ **lire et analyser** un article scientifique ; repérer les différentes sections ;
- ✿ **maîtriser les règles de rédaction** des différentes sections ;
- ✿ **comprendre comment sont évalués les articles** soumis pour publication ;
- ✿ **appliquer les principales règles éthiques** en matière d'écriture scientifique.

V – EVALUATION DE LA FORMATION

- ✿ Evaluation de satisfaction des stagiaires à partir d'un questionnaire individuel, à l'issue de la formation.
- ✿ Compte-rendu de la formation demandé au formateur

VI – ORGANISATION DE LA FORMATION

- ✿ **Lieu :** Centre Hospitalier de Cadillac - Centre de formation
- ✿ **Déroulement et rythme :** 2 jours
- ✿ **Période :** mars 2023
- ✿ **Nombre de participants :** 15
- ✿ **Principes pédagogiques :** Apports théoriques – Etudes de cas concrets – Documentation.

VII – COUT PEDAGOGIQUE – LOGISTIQUE

La proposition financière sera exprimée T.T.C. et intégrera toutes les charges (enseignements, supports, déplacement, hébergement, restauration...) du ou des formateurs, de la phase préparatoire à la remise terminale des derniers éléments d'évaluation.

VIII – LA PROPOSITION DE FORMATION

L'organisme de formation devra :

- ✿ Expliciter les objectifs pédagogiques proposés
- ✿ Présenter le programme détaillé de la formation ainsi que le découpage temps sur la durée de la formation
- ✿ Détailler les méthodes pédagogiques envisagées, au fil du programme
- ✿ Nous préciser les modalités d'évaluation pédagogiques de la formation, d'une part et les modalités d'évaluation du transfert sur le terrain, d'autre part
- ✿ Préciser les coûts de la formation en identifiant les coûts pédagogiques et les coûts de déplacement
- ✿ Présenter de façon détaillée :
 - L'identité,

- Les compétences,
- Les références professionnelles,
- Les coordonnées téléphoniques professionnelles du ou des formateurs devant animer personnellement le stage.

IX – CORRESPONDANTS DU SUIVI

Administratif :

- ✿ Mme PALEM : Responsable du service formation (☎ 05.56.76.52.62.)
Adresse Internet : emmanuelle.palem@ch-cadillac.fr

X – CLAUSE DE RECONDUCTION

- ✿ Sur les bases d'une évaluation positive, cette action de formation pourra être reconduite dans la limite de trois ans.

XI – EVALUATION DE LA FORMATION ET CONSEQUENCES SUR L'EXECUTION DU CONTRAT

- 1 - Si le cahier des charges n'est pas respecté : il est mis fin au contrat.
- 2 - Si l'évaluation de satisfaction des stagiaires est faible : Les clauses de reconduction s'annulent à la fin de la prestation.
- 3 - Si l'évaluation de satisfaction des stagiaires est faible en ce qui concerne le formateur : L'organisme peut être amené à proposer un nouveau formateur.

X – DELAI DE REPOSE :

- ✿ La proposition de formation devra être adressée à Madame Palem pour le